

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

DU 19 MARS 2019

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 15 mars 2019

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

| Arrêté | Date | INTITULE | Page |
|----------|------------|---|------|
| 2019/877 | 18/02/2019 | Modifiant l'arrêté n° 2018/1062 portant composition du Conseil d'Administration, de l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA) | 4 |



DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRÊTÉ N° 2019 / 877

modifiant l'arrêté n°2018/1062 portant composition du Conseil d'Administration, de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA)



LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

- **VU** le décret n°2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont ;
- VU le décret n°2017-1507 du 27 octobre 2017 modifiant le décret n°2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont, notamment son article 2 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018/1062 du 29 mars 2018 portant composition du conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont;
- VU l'arrêté n°2018/1098 du 3 avril 2018, complétant l'arrêté n°2018/1062 portant composition du Conseil d'Administration, de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA);
- VU l'arrêté n°2018/2378 du 11 juillet 2018, complétant l'arrêté n°2018/1062 portant composition du Conseil d'Administration, de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA);
- VU l'arrêté n°2018/3112 du 24 septembre 2018, modifiant l'arrêté l'arrêté n°2018/1062 portant composition du Conseil d'Administration, de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA)
- VU l'arrêté du Ministre de l'action et des comptes publics du 11 mars 2019 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont et publié au journal officiel
- SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

<u>Article 1</u>: l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2018/1062 du 29 mars 2018 portant composition du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont est modifié comme suit :

- 1. Huit membres, représentant l'État, désignés à raison de :
- a) Un membre désigné par le ministre chargé de l'urbanisme :

Titulaire: Mme Valérie BELROSE

Suppléant : M. Eric CORBEL

b) Un membre désigné par le ministre chargé du logement

Titulaire: Mme Catherine LARRIEU

Suppléant : Mme Justine AURIAT-BONENFANT

c) Un membre désigné par le ministre chargé du budget

Titulaire: M. Pascal LEFEVRE

Suppléant : M. Daniel PARTOUCHE

d) Un membre désigné par le ministre chargé des transports

Titulaire: M. Pierre-Julien EYMARD

Suppléant : Mme Isabelle DERVILLE

e) Un membre désigné par le ministre chargé de l'économie

Titulaire: M. Louis-Gonzague MELCHIOR

Suppléant : Mme Maud DE VAUTIBAULT

f) Un membre désigné par le ministre chargé de l'environnement

Titulaire: M. Anne-Claire GRISEZ

Suppléant : M. Jean-Marie CHABANE

g) Un membre désigné par le ministre chargé des collectivités territoriales

Titulaire: Mme Fabienne BALUSSOU

Suppléant : M. Emmanuel MIGEON

h) Un membre désigné par le ministre chargé de la politique de la ville

Titulaire: M. Fabien CHOLLET

Suppléant : Mme Martine LAQUIEZE

- 2. Vingt membres représentants les collectivités territoriales et leurs établissements publics :
- a) Trois représentants désignés par le conseil régional d'Île-de-France

Titulaire: M. Vincent JEANBRUN

Suppléant : M. Franck LE BOHELLEC

Titulaire: M. Didier GONZALES

Suppléant : M. Grégoire de LASTEYRIE

Titulaire: M. Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Suppléant : Mme Dominique BARJOU

b) Trois représentants désignés par le conseil départemental du Val-de-Marne

Titulaire: M. Pierre GARZON

Suppléant : Mme Evelyne RABARDEL

Titulaire: M. Abraham JOHNSON

Suppléant : M. Mohamed CHIKOUCHE

Titulaire: Mme Patricia KORCHEF-LAMBERT

Suppléant : M. Nicolas TRYZNA

c) Un représentant de la métropole du Grand Paris désigné par son président au sein du conseil métropolitain

Titulaire: M. Michel LEPRETRE

Suppléant : .

d) Deux représentants de la métropole du Grand Paris désignés en son sein par le conseil métropolitain parmi ceux des communes de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Titulaire: M. Richard DELL' AGNOLA

Suppléant : Jean-Marie VILAIN

Titulaire: Mme Christine JANODET

Suppléant : Mme Patricia TORJMAN

e) Un représentant désigné par la commune d'Ablon-sur-Seine

Titulaire: M.Eric GRILLON

Suppléant : M. Jean-Bernard PAUL

f) Un représentant désigné par la commune de Chevilly-Larue

Titulaire: Mme Stéphanie DAUMIN

Suppléant : Mme Régine BOIVIN

g) Un représentant désigné par la commune de Choisy-le-Roi

Titulaire: M. Didier GUILLAUME

Suppléant : M. Patrice DIGUET

h) Un représentant désigné par la commune d'Ivry-sur-Seine

Titulaire : M. Philippe BOUYSSOU

Suppléant : Mme Sabrina SEBAIHI

i) Un représentant désigné par la commune d'Orly

Titulaire: M. Jean-François CHAZOTTES

Suppléant : M. Alain GIRARD

j) Un représentant désigné par la commune de Rungis

Titulaire : M. Raymond CHARESSON

Suppléant : Mme Béatrice WILLEM

k) Un représentant désigné par la commune de Thiais

Titulaire: M. Daniel BEUCHER

Suppléant : M. Pierre SEGURA

I) Un représentant désigné par la commune de Valenton

Titulaire : Mme Françoise BAUD

Suppléant : Laurent PERICHON

m) Un représentant désigné par la commune Villeneuve-le-Roi

Titulaire: M. Jean-Marie SIMON

Suppléant : M. Gérard SADRIN

n) Un représentant désigné par la commune de Villeneuve-Saint-Georges

Titulaire: Mme Sylvie ALTMAN

Suppléant : M. Alexandre BOYER

o) Un représentant désigné par la commune Vitry-sur-Seine

Titulaire: M. Jean-Claude KENNEDY

Suppléant : Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN

Article 3: les autres dispositions, de l'arrêté préfectoral n°2018/1062 du 29 mars 2018 précité, demeurent inchangées.

<u>Article 4</u>: la Secrétaire Générale de la préfecture du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Fait à Créteil, le 18 mars 2019

Le Préfet du Val-de-Marne,

Signé

Laurent PREVOST

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A:

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne Direction des Ressources Humaines et des Moyens

21-29 avenue du général de Gaulle 94038 CRETEIL Cedex

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Fabienne BALUSSOU

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

Impression : service reprographie de la Préfecture Publication Bi-Mensuelle